



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session  
24-30 avril 2003  
Bangkok

**QUESTIONS DE GESTION: APPLICATION DE LA RÉOLUTION 58/1 DE LA  
COMMISSION RELATIVE À LA RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL  
DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION**

(Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire)

*Rapport du Secrétaire exécutif*

**RÉSUMÉ**

Le présent document comporte deux sections. La première section consiste en un court rapport général sur la mise en œuvre de la résolution 58/1 de la Commission, établi en application du paragraphe 6 de ladite résolution. Après consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP), il a été décidé que les premières sessions des nouveaux comités thématiques se tiendraient durant le second semestre de 2003, après la cinquante-neuvième session de la Commission. Par ailleurs, on a réorganisé le secrétariat pour tenir compte de l'appareil de conférence et de la structure programmatique révisés. On a constaté que la révision de l'appareil subsidiaire intergouvernemental de la Commission n'avait pas d'incidences en ce qui concernait les effectifs et les aspects financiers. La Commission est invitée à prendre note de cette première partie du document.

Le seconde section du présent document est constitué d'un rapport rédigé en application du paragraphe 4 de la résolution susmentionnée, dans lequel il est demandé au Secrétaire exécutif d'explorer des moyens innovateurs d'accroître la participation ministérielle et de dynamiser l'interaction entre les représentants lors des sessions de la Commission. Les recommandations du secrétariat, qui ont été établies en consultation avec le CCRP, apparaissent en caractère gras. La Commission est invitée à faire siennes les recommandations du secrétariat.

## I. APPLICATION DE LA RÉOLUTION 58/1

1. Au paragraphe 6 de la résolution 58/1, en date du 22 mai 2002, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, il est demandé au Secrétaire exécutif de rendre compte à la Commission, à ses sessions ultérieures, de l'application de la présente résolution. La première section du présent document a pour objet de répondre à cette demande.

2. À l'annexe I du présent document figure l'appareil subsidiaire de la Commission, tel qu'établi par sa résolution 58/1, et l'appareil subsidiaire en vigueur avant l'adoption de cette résolution. Le nouvel appareil de conférence comprend 13 organes subsidiaires intergouvernementaux: a) trois comités thématiques; b) huit comités sectoriels; et c) deux organes spéciaux, l'un pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, l'autre pour les pays insulaires en développement du Pacifique. L'appareil de conférence composé des organes subsidiaires susmentionnés est centré sur les questions sectorielles et thématiques se rapportant aux trois thèmes adoptés par la Commission à sa cinquante-huitième session, à savoir: a) la réduction de la pauvreté, b) la gestion de la mondialisation et c) les problèmes sociaux émergents.

### Disposition concernant les réunions des nouveaux comités thématiques

3. Comme le nouvel appareil de conférence n'est entré en vigueur qu'en 2003, les réunions suivantes des organes subsidiaires de la Commission, appartenant à l'ancien appareil de conférence, se sont tenues en 2002 conformément au calendrier fixé:

- Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel (quatrième session): du 13 au 15 novembre 2002 à Bangkok
- Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles (quatrième session): du 19 au 21 novembre 2002 à Bangkok
- Comité de statistique (treizième session): du 27 au 29 novembre 2002 à Bangkok
- Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale (quatorzième session): du 2 au 4 décembre 2002 à Bangkok

Les rapports des sessions susmentionnées sont soumis à l'examen de la Commission à sa présente session.

4. Pour ce qui concerne les dispositions relatives aux premières sessions des trois comités thématiques du nouvel appareil de conférence, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a examiné, à sa deux cent soixante-sixième session, différentes propositions du secrétariat. Après avoir examiné les avantages et inconvénients prévisibles des options proposées, le CCRP a approuvé la proposition du secrétariat prévoyant de tenir les premières sessions des trois comités thématiques durant le second semestre de 2003, après la session actuelle de la Commission, et de présenter les rapports de ces réunions à la Commission à sa soixantième session, en 2004.

5. Cela étant, les premières sessions des trois comités thématiques devraient se tenir selon le calendrier suivant:

- Comité des problèmes sociaux émergents, du 26 au 28 août 2003 à Bangkok
- Comité de la réduction de la pauvreté, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2003 à Bangkok
- Comité de la gestion de la mondialisation, du 5 au 7 novembre 2003 à Bangkok

Le secrétariat a commencé les préparatifs de ces réunions, notamment en ce qui concerne l'ordre du jour et les modalités d'organisation, en vue d'assurer un haut niveau de participation des membres et membres associés et de dynamiser les délibérations.

#### Réorganisation du secrétariat

6. Répondant à la demande formulée par la Commission au paragraphe 2 de sa résolution 58/1, le Secrétaire exécutif a entrepris et mené à terme la réorganisation du secrétariat. La nouvelle structure du secrétariat correspond à la structure programmatique révisée, telle qu'approuvée par la Commission dans le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. Elle doit permettre d'exécuter le programme de travail de la Commission et d'assurer le service de l'appareil subsidiaire de la Commission de manière plus efficace. Une nouvelle division a été créée (la Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace) et deux autres divisions ont été regroupées en une seule. Quatre divisions ont reçu une nouvelle appellation. Le tableau comparatif ci-dessous présente les trois domaines thématiques et les divisions qui leur correspondent dans la nouvelle structure.

Domaine thématique	Ancienne structure	Nouvelle structure
<b>Réduction de la pauvreté</b>	Recherche et analyse des politiques en matière de développement	Pauvreté et développement (regroupement de deux divisions)
	Population et développement rural et urbain	
	Statistique	Statistique
<b>Gestion de la mondialisation</b>	Commerce international et industrie	Commerce et investissements
	Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel	Transports et tourisme
	Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	Environnement et développement durable
		Technologies de l'information, de la communication et de l'espace
<b>Problèmes sociaux émergents</b>	Développement social	Problèmes sociaux émergents

Outre ces changements de structure, l'orientation des activités de chaque division a été réalignée en fonction des trois domaines thématiques adoptés par la Commission (la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et les problèmes sociaux émergents) et des priorités des membres et membres associés qui ressortent des résultats des grandes conférences mondiales tenues récemment.

Incidences de la révision de l'appareil de conférence et de la structure du secrétariat en ce qui concerne les effectifs et les aspects financiers

7. Le Secrétaire exécutif a rendu compte au CCRP, à sa deux cent soixante-dixième session, de l'évaluation des incidences de la révision de l'appareil subsidiaire intergouvernemental de la Commission en ce qui concerne l'organisation, les effectifs et les aspects financiers, comme l'y engageait la Commission au paragraphe 3 de sa résolution. On ne prévoyait pas plus de six jours supplémentaires de session des organes subsidiaires, et le secrétariat était à même de prendre en charge les coûts de ces journées supplémentaires au titre du budget-programme. La nouvelle structure du secrétariat n'avait pas d'incidences financières additionnelles liées aux effectifs car tous les changements avaient été réalisés par réaffectation interne du personnel déjà en fonction. En conclusion, l'adoption du nouvel appareil subsidiaire de la Commission n'avait pas d'incidence pour celle-ci quant aux effectifs et aux aspects financiers.

## **II. AMÉLIORATION DES SESSIONS DE LA COMMISSION**

8. Dans sa résolution 58/1, la Commission a également demandé au Secrétaire exécutif d'étudier en étroite consultation avec les membres et membres associés, en particulier par le canal du CCRP, des moyens innovateurs, pouvant inclure des changements de forme dans la conduite des sessions de la Commission, d'accroître la participation ministérielle et de dynamiser l'interaction entre les représentants lors des sessions des commissions, et d'adresser ses recommandations à cette dernière à sa cinquante-neuvième session. Le présent document répond ici à cette demande de la Commission.

9. À la suite de discussions intensives au sein du secrétariat, le Secrétaire exécutif a présenté une série de cinq recommandations. Il a consulté le CCRP à sa deux cent soixante-dixième session au sujet de ces recommandations. Les recommandations présentées ci-après incorporent entièrement les vues exprimées par les membres du CCRP. Les recommandations du secrétariat sont en caractère gras.

10. À la Table ronde ministérielle de la cinquante-huitième session de la Commission, le Secrétaire exécutif a tout particulièrement insisté sur la recherche des moyens de rendre les sessions de la Commission plus intéressantes et plus attrayantes pour les membres et membres associés. Parmi les avis exprimés figuraient les propositions suivantes: a) tenir les sessions de la Commission ailleurs qu'à Bangkok une année sur deux; toutefois, cela ne devait pas être systématisé mais laissé à l'initiative des pays hôtes; b) modifier les modalités des sessions de la Commission, notamment en invitant des personnalités d'Asie et du Pacifique pour faire des exposés aux sessions de la Commission, en organisant des manifestations en marge de la session et en y associant les

organisations non gouvernementales (ONG) et les médias; c) maintenir le système actuel des sessions plénières, qui permet aux membres et membres associés de la CESAP, en particulier aux petits pays, de faire des déclarations préparées sur les questions spécifiques considérées ou sur des questions présentant un intérêt national ou régional particulier. La Table ronde a estimé qu'il y avait des possibilités d'amélioration et a demandé au secrétariat de soumettre, par l'intermédiaire du CCRP, des propositions concrètes à la Commission à sa session suivante.

### Objectif

11. Dans cette section sont passés en revue les différents moyens d'améliorer les sessions de la Commission afin de: a) accroître la participation ministérielle; b) dynamiser l'interaction entre les représentants; c) faire des sessions de la Commission un forum où sont prises des décisions importantes concernant la région; d) intéresser et sensibiliser davantage le public aux activités de la Commission; e) apporter une plus grande efficacité dans la conduite des sessions.

### Changements possibles et recommandations

#### a) Ordre du jour, thème annuel, lieu et calendrier

12. La Commission a toujours choisi un thème pour ses sessions annuelles. Ces thèmes correspondent généralement aux questions économiques et sociales du moment présentant un intérêt pour les pays de la région. Conformément à la décision prise par la Commission à sa cinquante-huitième session, son action est désormais centrée sur trois thèmes principaux: la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et le traitement des problèmes sociaux émergents. À l'instar du thème, l'ordre du jour des sessions de la Commission pourrait être davantage axé sur de grandes questions d'actualité intéressant directement les pays de la région, cela afin de susciter une participation de haut niveau et des débats stimulants et fructueux. Les sessions annuelles de la Commission pourraient constituer un forum permettant aux gouvernements de se réunir pour échanger des vues, comparer, évaluer et faire la synthèse de leurs expériences aux niveaux régional et national, et pour définir des approches régionales nouvelles ou innovantes en vue de faire face aux grands problèmes économiques et sociaux, présents ou émergents. Les gouvernements pourraient également envisager d'innover dans la présentation de leur exposé national, en mettant davantage l'accent sur les grandes questions du moment et les propositions pour y faire face et en rendant compte de l'évolution économique et sociale de leur pays au cours de l'année écoulée.

13. Depuis l'inauguration du Centre de conférence des Nations Unies, les sessions de la Commission se sont tenues principalement à Bangkok. Toutefois, pour accroître la visibilité de la Commission, faire mieux connaître son action dans les pays de la région, et davantage impliquer dans cette action les différentes parties concernées, on pourrait étudier plus avant la possibilité de tenir périodiquement la session de la Commission en dehors de Bangkok. Cela pourrait, dans une certaine mesure, avoir un impact positif sur l'économie du pays hôte et, à long terme, permettre de se familiariser

d'avantage avec les différents pays de la région. Les sessions qui ont lieu en dehors de Bangkok ont des incidences financières supplémentaires, qui devraient être à la charge du gouvernement hôte. L'initiative en reviendrait au pays hôte et elles pourraient, de préférence, se tenir à tour de rôle dans les cinq sous-régions. En consultation avec le gouvernement hôte, les sessions tenues en dehors de Bangkok pourraient être centrées sur des questions importantes à l'échelle mondiale ou régionale, telles que, par exemple, le suivi des grandes conférences mondiales.

14. Il serait utile que les dates de la session de la Commission soient fixées à l'avance, et que chaque année la session ait lieu de préférence pendant la seconde quinzaine du mois d'avril. Ainsi, les ministres pourraient planifier leur programme de travail en tenant compte des dates de la prochaine session de la Commission. En outre, cela permettrait aux personnalités invitées à la session de la Commission de planifier leurs autres engagements suffisamment à temps pour être disponibles pour participer à la session.

**Recommandation 1: Le secrétariat propose: a) d'orienter encore davantage le thème des sessions de la Commission vers les grandes questions économiques et sociales présentes ou émergentes intéressant les pays de la région; b) d'axer davantage l'ordre du jour des sessions de la Commission sur les questions de fond, afin de susciter des débats fructueux et des recommandations utiles; c) de tenir périodiquement les sessions en dehors de Bangkok, à l'initiative d'un pays hôte, et de préférence dans les cinq sous-régions à tour de rôle; d) de faire que la session de la Commission ait lieu chaque année pendant la deuxième quinzaine du mois d'avril.**

b) Segment ministériel

15. En général, la participation ministérielle est plus importante dans les réunions où les ministres se connaissent mieux, lorsqu'ils ne doivent pas seulement faire une déclaration mais ont aussi d'autres fonctions ou tâches à accomplir ou lorsque des décisions importantes pour leur gouvernement doivent être prises.

16. Une réception informelle destinée à accueillir les chefs de délégation, que pourrait organiser le Secrétaire exécutif avant l'ouverture du segment ministériel, ou à un autre moment approprié, permettrait aux ministres de faire connaissance et d'entrer en contact les uns avec les autres. La nature de ces réceptions informelles peut varier d'une année à l'autre, mais l'objectif serait de permettre aux ministres de faire connaissance, de se lier d'amitié et d'engager des consultations informelles sur des questions d'intérêt mutuel.

17. La structure actuelle de la session de la Commission, qui comprend un segment ministériel précédé d'un segment hauts responsables, devrait être conservée, avec quelques aménagements si nécessaire. Les séances plénières du segment ministériel devraient être maintenues car elles donnent la possibilité à tous les membres et membres associés de la CESAP de prononcer des déclarations

officielles sur certains sujets examinés ou sur des questions d'intérêt national ou régional, notamment sur le thème de la session. On pourrait également améliorer les séances plénières en invitant une personnalité (par exemple un chef d'État ou de gouvernement, un professeur éminent, un auteur, un homme d'État, ou encore le chef d'une organisation internationale ou régionale) à faire un exposé présentant le thème de la session. Cet exposé thématique pourrait être la contribution d'un membre à la session de la Commission. La participation de représentants de haut niveau se trouverait fortement encouragée si les personnalités étaient soigneusement sélectionnées et les exposés toujours de très haute qualité.

18. La pratique de la table ronde ministérielle devrait être maintenue. Les ministres devraient disposer de suffisamment de temps pour parler d'un sujet donné et il faudrait réfléchir à différentes formules pour rendre cela possible. Par exemple, durant certaines sessions de la Commission, la table ronde pourrait commencer par se réunir en tables rondes séparées et moins nombreuses correspondant aux cinq sous-régions ou réparties selon des sujets subsidiaires se rapportant au thème principal, avant la réunion de la table ronde proprement dite. Une autre solution serait d'accroître la durée de la table ronde. Les ministres auraient ainsi plus de temps pour discuter et échanger des vues sur la question examinée.

19. La session de la Commission pourrait être l'occasion de réunions informelles entre les ministres des pays membres d'organisations sous-régionales, tout comme les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies sont utilisées par les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et d'autres groupements sous-régionaux, pour se réunir de manière informelle et discuter des questions intéressant tout particulièrement leur sous-région. Cette possibilité devrait inciter davantage de ministres à assister aux sessions de la Commission. Actuellement, il semble que de nombreux ministres profitent des sessions de la Commission pour avoir des rencontres bilatérales. Étant donné que la région de la CESAP comprend plusieurs groupes sous-régionaux, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique et le Forum des îles du Pacifique, les ministres pourraient profiter de leur présence aux sessions de la Commission pour participer en marge de ces sessions à des réunions informelles de ministres de pays membres des organisations sous-régionales. À cette fin, les secrétaires généraux des organisations sous-régionales pourraient également être invités, le secrétariat fournissant les installations nécessaires.

20. Étant donné que les résolutions de la Commission ont généralement un caractère technique, la Commission pourrait envisager, occasionnellement, d'adopter une déclaration sur un grand sujet d'actualité présentant un intérêt majeur pour les pays de la région. Moyennant une publicité adéquate, de telles déclarations contribueraient à donner aux sessions de la Commission une plus grande notoriété. Les sessions pourraient également constituer un lieu propice à la formulation et à l'adoption de stratégies et de plans d'action revêtant une grande importance pour la région. Actuellement, ces grandes déclarations sont généralement faites dans le cadre de réunions ministérielles ad hoc concernant des secteurs spécifiques, alors que les sessions de la Commission conviendraient sans doute mieux pour aborder les grandes questions intersectorielles concernant la région.

**Recommandation 2: Le secrétariat propose d'ajouter, en tout ou en partie, au segment ministériel les activités suivantes: a) une réception informelle organisée pour accueillir les ministres participants et leur donner l'occasion de contact et de consultations; b) la présentation en séance plénière par une personnalité éminente, lors de certaines sessions, d'un exposé thématique sur un sujet présentant un intérêt pour les membres; c) une table ronde informelle au niveau ministériel; d) des réunions ou tables rondes informelles réunissant les ministres de pays membres d'organisations sous-régionales, avec la participation éventuelle des secrétaires généraux de ces organisations en cas de besoin, ou des tables rondes informelles consacrées à différents thèmes subsidiaires en rapport avec le thème principal.**

**Recommandation 3: Le secrétariat propose que la Commission adopte occasionnellement des déclarations solennelles sur de grandes questions intéressant particulièrement la région et en assure une large publicité.**

c) Segment hauts responsables

21. En vertu du nouvel appareil de conférence, trois comités thématiques se réuniront tous les deux ans pendant trois jours au maximum. Afin d'accroître la participation de hauts responsables venus des capitales et de réduire le nombre de réunions, on pourrait envisager de tenir simultanément les sessions des trois comités thématiques juste avant le segment hauts responsables. Autrement dit, les sessions des comités thématiques pourraient précéder immédiatement le segment hauts responsables de la session de la Commission, lequel examinerait et adopterait les rapports des comités thématiques et traiterait des questions de gestion, telles que la planification et l'évaluation des programmes, et les rapports du CCRP. Cet arrangement risque de poser des difficultés aux petites délégations qui ne pourront pas vraiment participer aux trois sessions des comités thématiques tenues simultanément. Toutefois, ces sessions pourraient être organisées de façon à ne pas entraîner pour les délégations de contraintes supplémentaires par rapport à la pratique en vigueur consistant à tenir parallèlement les sessions des trois comités pléniers durant le segment hauts responsables des sessions de la Commission. Cet arrangement pourrait aussi avoir des incidences logistiques se rapportant à l'interprétation et à d'autres services requis. Toutefois, une planification et une programmation bien conçues permettraient de ramener le nombre total de jours de réunion de douze (trois jours pour chaque session de comité thématique organisée séparément plus trois jours pour le segment hauts responsables) à quatre ou cinq jours seulement.

22. Les années où n'est prévue aucune réunion de comité thématique, et où il n'y a donc pas de rapport de comité à soumettre à la Commission, on pourrait réduire le nombre de journées de réunion pendant le segment hauts responsables.

**Recommandation 4: Le secrétariat propose de tenir les sessions des trois comités thématiques peu avant le segment hauts responsables de la session de la Commission, en tenant compte des éventuelles incidences logistiques de cette modification.**

d) Manifestations parallèles, ONG, secteur des entreprises et médias

23. Afin de renforcer l'intérêt pour l'action de la Commission et de la faire mieux connaître du grand public, des manifestations parallèles, axées sur le thème de la session, telles que forums des ONG, des entreprises ou des médias, pourraient être organisées durant la session de la Commission. Certains ministres pourraient être invités à participer à ces manifestations parallèles pour y faire des déclarations ou prendre part aux réunions-débats. Ces manifestations et forums pourraient être programmés durant la pause-déjeuner, à la fin des réunions journalières, ou parallèlement aux séances plénières, en tenant compte de l'horaire prévu pour les déclarations des ministres invités. Certaines années, une partie des manifestations en marge de la session et/ou des forums des ONG pourraient être consacrés à certaines sous-régions et les secrétaires généraux des organisations sous-régionales concernées pourraient être invités. Des réunions ou des séminaires associant des représentants du secteur des entreprises, des chambres régionales de commerce et d'industrie, par exemple, et différents événements médiatiques pourraient également être organisés avec la participation de ministres invités. Ces manifestations parallèles ne permettraient pas seulement de faire mieux connaître l'action de la Commission mais donneraient également la possibilité aux ministres d'exprimer leurs idées et d'informer les différentes parties intéressées sur les politiques, programmes et initiatives les plus notables de leurs gouvernements respectifs. Il convient de souligner que toutes ces manifestations se tiendraient en marge de la session et ne feraient nullement partie intégrante de la session de la Commission en tant que telle.

**Recommandation 5: Le secrétariat propose d'organiser des manifestations parallèles associant les ONG, le secteur des entreprises, les médias et d'autres organisations de la société civile concernées, durant les sessions de la Commission avec, le cas échéant, la participation de certains ministres.**